

COMMUNE de  
La Capelle et Masmolène

Département du Gard

**Délibération du Conseil Municipal demandant une subvention auprès de  
Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'eau concernant  
l'extension des réseaux d'eau potable  
et d'assainissement du chemin des Casels**

N°07/2022

Département du Gard Canton d'UZES  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 Février 2022</b>			
Date de la convocation 15/02/2022		L'an deux mil vingt- deux, le dix huit février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 15/02/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 09/03/2022		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers : 11		5 –Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 –Madame CLAUDX Elodie	X		
Présents	9	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés		9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Votants	9	10 –Madame GIULIANI Stéphanie		X	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)  Viviane CREISSEN					
<u>Acte rendu exécutoire</u>  Après dépôt en Préfecture le 23/02/2022  Et publication ou notification du 23/02/2022		<u>Sens du vote</u> : ADOPTION A L'UNANIMITE			

Vu l'ordonnance 2020-391 du 01/04/2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente une demande de subvention au Conseil Départemental du Gard et à l'Agence de l'eau concernant les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement du chemin des Casels, et dont le coût prévisionnel s'élève à 47 700 € HT. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Subvention du Département : 4 770 €, soit 10%
- Subvention de l'Agence de l'eau : 33 390 €, soit 70%
- Fonds propres : 9 540 €, soit 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE :**

- d'autoriser le projet de travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement du chemin des Casels ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

